

Modalités de transport des échantillons biologiques à destination du laboratoire

Ref : A/TEC-LABO-PRA-EN-044 Version : 02 Applicable le : 07-02-2022



Imprimé par/le : BOGUILLON Raphael / 07-02-2022 08:39:19

Date d'application :	07-02-2022	Date d'archivage :	-
Dernière révision	-	Prochaine révision	07-12-2023

Rédaction	Vérification	Approbation	Diffusion
PITEAU Emilie	BOGUILLON Raphael	LEMARIE Romain	BOGUILLON Raphael
25-08-2021	31-01-2022	07-02-2022	07-02-2022

Description du document				
Site concerné	La Rochelle (A)			
Service concerné	Pré-Analytique(1)			
Fonctions concernées (personnel)	Biologiste, Cadre de santé, Prélèvement			
Dernière modification	Motif: Rajout du titre Modification de la phrase "dans un récipient primaireet disposer d'un marquage CE" en "dans un récipient primaireet disposant d'un marquage CE"			
	Pages Modifiées :			
Localisations	Manuel de prélèvement[A]			



Modalités de transport des échantillons biologiques à destination du laboratoire

Ref : A/TEC-LABO-PRA-EN-044 Version : 02 Applicable le : 07-02-2022

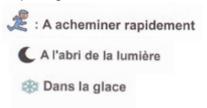


Conditions DE TRANSPORT

Les conditions de transport propres à chaque examen de biologie médicale sont définies dans le manuel de prélèvement

- Délais d'acheminement
- Température d'acheminement (transport dans la glace,...)
- o A l'abri de la lumière
- Jours d'envoi...

Certaines de ces informations sont également disponibles sur les bons de demandes d'examens biologiques sous forme de pictogrammes :



1. CONDITIONNEMENT

Tout prélèvement de biologie médicale doit être adressé au laboratoire :

- dans un récipient primaire (tubes, flacons...) étanche, solide, résistant aux chocs et disposant d'un marquage CE.
- dans une poche fermée (emballage secondaire) qui contient la prescription médicale.

Tout prélèvement acheminé par route doit en plus être doit être conditionné dans un emballage tertiaire (mallette de transport) qui sert à l'acheminement du produit et protège des chocs et des risques d'écrasement.

Ces emballages doivent répondre aux instructions P650 de l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route).

Les emballages secondaires et tertiaires présentent le logo « UN 3373 » et la mention « Matières biologiques, catégorie B ».





Modalités de transport des échantillons biologiques à destination du laboratoire

Ref : A/TEC-LABO-PRA-EN-044 Version : 02 Applicable le : 07-02-2022



1.1. Choix des poches de transport

3 types de poches de transport sont disponibles au sein du GHLRRA:

POCHES ROUGES	POCHES BLANCHES	POCHES BLEUES
	A MANAGEMENT IN SE	A STATE OF THE STA
PRELEVEMENTS	PRELEVENENTS	PRICE VENEZIONE TO LA DEPOSITION DE LA D
	noun tout tour ale	nous la frança part non vouta
strictement réservées aux prélèvements urgents.	pour tout type de prélèvement	pour le transport par route (contient un absorbant)

Ces poches "kangourou" à double ouverture sont distribuées sur commande par le centre d'approvisionnement du Centre hospitalier.

1.2. Utilisation d'une poche de transport

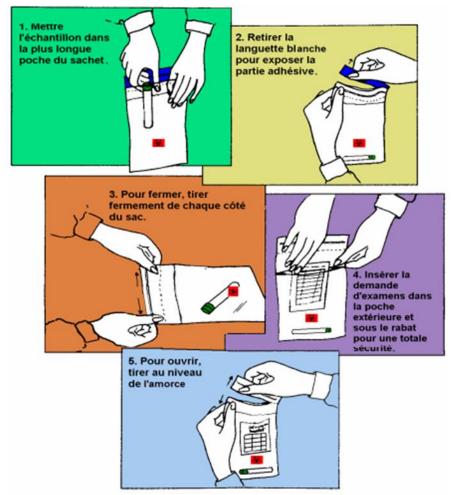
Les prélèvements doivent être transportés dans ces poches **fermées** et être accompagné du bon de demande d'examen.





Modalités de transport des échantillons biologiques à destination du laboratoire Ref : A/TEC-LABO-PRA-EN-044 Version : 02 Applicable le : 07-02-2022





NB: Ces conditions d'utilisation sont également signalées sur la poche.

2. GARANTI DU DELAI DE TRANSPORT

Il s'agit du temps maximum admis, garantissant entre l'heure de prélèvement et l'heure d'arrivée au laboratoire, la bonne conservation du prélèvement.

Tout prélèvement arrivant au laboratoire après le temps maximum précisé dans ce document pourra être refusé et fera l'objet d'une non-conformité.

Un délai de 2h doit être respecté pour la majorité des examens de biologie médicale : examens de routine de Biochimie, Hémostase, Cytologie, Sérologie et certains prélèvements microbiologiques.

→ Ces prélèvements sont pris en charge par l'équipe centralisée de transport à raison d'un passage dans les services toutes les 1h30.

Certains examens nécessitent une prise en charge rapide ; Ces prélèvements répondent à une urgence clinique et/ou organisationnelle :

- Urgence clinique:
 - prélèvement de liquide céphalo-rachidien pour suspicion de méningite,
 - recherche de paludisme,
 - recherche de schizocytes
 - ...



Modalités de transport des échantillons biologiques à destination du laboratoire

Ref : A/TEC-LABO-PRA-EN-044 Version : 02 Applicable le : 07-02-2022



- <u>Urgence organisationnelle par le risque de perte du prélèvement par dépassement du délai préanalytique</u> :
 - Prélèvements nécessitant un transport dans la glace (PTH, ammonium, lactate...): < 1h
 - Gaz du sang < 30 min,
 - NSE < 1h,
 - Prélèvements microbiologiques (hors écouvillon avec milieu de transport)
 2 h en général, parfois < 30 min...
- → Ces prélèvements urgents sont pris en charge sur demande à l'équipe centralisée de transport (tel : 53800) sauf si risque de non-respect de l'urgence.

Ces délais sont disponibles pour chaque examen de biologie médicale dans le répertoire des analyses.

Sur les bons de demande d'examens, le pictogramme suivant précise certains prélèvements urgents :



3. MODE DE TRANSPORT

3.1. Transport direct

Les transports de prélèvements biologiques sont pris en charge par l'Equipe Centralisée de Transport (cf. ci-dessus).

3.2. Par pneumatique

Certains services peuvent envoyer leur prélèvement par le pneumatique. Les conditions d'utilisation sont disponibles dans le document institutionnel : <u>TEC-LABO-MO-002</u> - Utilisation du pneumatique pour le transport des prélèvements